



Info-délits Février 2019



Direction communication et relations avec les citoyens

Urgence : 117

Votre Gérant de sécurité :

Adjudant Christian Borloz
Centre Gendarmerie Mobile
Les Granges Neuves 2
1847 Rennaz

☎ 021 557 88 05

☎ 079 446 65 02

christian.borloz@vd.ch



Belmont-sur-Lausanne

Gendarmerie de Paudex :

☎ 021 557 98 21

Police Est Lausannois :

☎ 021 721 33 11



Janvier 2019

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire
Ve 18	Cambrilage	Ch. des Pralets	Villa	Forcé deux fenêtrre et une porte-fenêtrre

Durant la même période, un vol simple a été signalé aux services de police.



La Division Prévention Criminalité sera présente dans le cadre de cette manifestation. Venez nous rendre visite sur notre stand, halle 13 / stand M400

Informations, conseils du mois

Vol de et dans les véhicules au moyen d'un "brouilleur d'ondes"

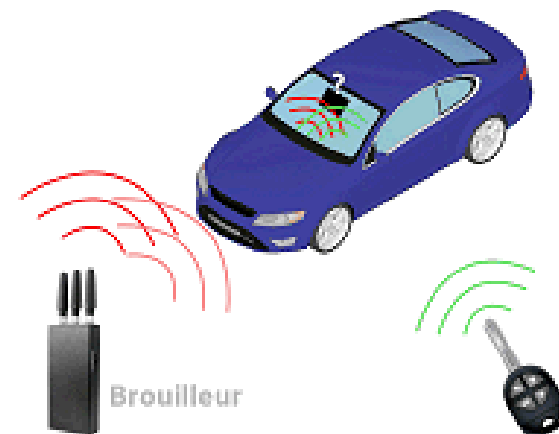
La technique de vol est assez simple. Elle ne demande qu'un simple boîtier émetteur diffusant des ondes radio dans la même gamme de fréquences que la télécommande de verrouillage d'un véhicule (par ex. un talkie-walkie). Le signal de verrouillage est ainsi brouillé et la voiture reste ouverte sans que son propriétaire s'en aperçoive. Le voleur peut ensuite ouvrir les portes et se servir.

1. En cas d'utilisation d'une télécommande, verrouillez vos portes à quelques centimètres de la serrure. En effet, des brouilleurs d'ondes permettent d'empêcher le verrouillage des véhicules s'il est effectué à distance (cf image). Il est donc important de vous assurer que votre véhicule est fermé par le bruit caractéristique du verrouillage des serrures et/ou que les phares clignotent, voire manuellement en tirant sur la poignée de la portière.

En outre, il est toujours possible d'appliquer ce simple conseil de prudence qui évitera bien des désagréments :

Ce qui ne se voit pas, ne se vole pas !

2. N'oubliez pas de fermer les portières, mais également les fenêtres, le toit ouvrant, la capote et le coffre de votre véhicule.
3. Emportez avec soi ses papiers d'identité et la clef de contact même pour un court instant et en cas d'absence prolongée, emportez également vos documents de bord.
4. Ne laissez pas d'argent, de sac ou objet de valeur apparent dans votre véhicule, même pas un court instant.
5. Laissez éventuellement le vide-poche ouvert pour montrer que le véhicule est vide.



Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>